



Syndicat Intercommunal
d'Aménagement et d'Entretien
de la Siènnè



BILAN D'ACTIVITE 2013

Site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »

Site n°FR 2500113



DECEMBRE 2013

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Siènnè
Impasse de l'Ancienne Gare - 50450 GAVRAY

Tél. : 02.33.61.12.79 – siaes@siaes.net – www.siaes.net

Le site d'intérêt communautaire "Bassin de l'Airou" inclut le lit majeur de l'Airou hors affluent depuis son passage sous l'A 84 à Rouffigny en amont jusqu'à sa confluence avec la Sienne sur la commune de Ver. Il traverse le territoire de 13 communes rurales ayant une faible densité de population. La principale activité est l'agriculture avec des exploitations à dominantes laitières.

L'Airou a gardé un cours peu anthropisé, dont la granulométrie et les successions de faciès lui permettent de représenter 40% des capacités de production en Saumon atlantique du bassin de la Sienne. Les pêches électriques d'indice d'abondances pour les juvéniles de saumon montrent que l'espèce colonise l'intégralité du site. Avec le Saumon atlantique trois autres espèces sont présentes dans ce cours d'eau :

- Le Chabot, espèce caractéristique des fonds caillouteux ouverts, aux densités également importantes ;
- La Lamproie de Planer, dont les larves grandissent dans les dépôts fins des secteurs de sédimentation ;
- La Moule Perlière, qui apprécie les eaux de très bonnes qualités.

La procédure de mise en place du site Natura 2000 a débuté en Mars 1999. En Mars 2002, un document d'objectifs a vu le jour. Cet outil décrit les mesures de gestion à mettre en place sur le site « Bassin de l'Airou ». En Novembre 2007, les services de l'Etat ont souhaité relancer la mise en place d'une gouvernance pour ce site et le comité de pilotage a été réuni. Au cours de cette séance, M. VILLAESPESA, président du SIAES a été élu président du comité de pilotage, et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne a accepté la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou ».

L'année 2008 a marqué le début de la mise en œuvre des mesures inscrites dans le document d'objectifs du « Bassin de l'Airou ». En effet, le 23 janvier 2008, la commission recrutement du SIAES se réunit pour recruter une personne pour le poste d'opérateur Natura2000 « Bassin de l'Airou ». Depuis Mars 2008, Loïc ROSTAGNAT assure la mise en place du programme Natura 2000 sur le « Bassin de l'Airou », en collaboration avec les opérateurs associés (DREAL de Basse-Normandie, DDTM de la Manche et CATER de Basse-Normandie).

En Février 2011, Mr VILLAESPESA a été réélu, pour 3 ans, à la tête du comité de pilotage.

Durant l'année 2013, diverses actions ont été réalisées sur le site Natura 2000 « Bassin de l'Airou », et sont présentées ci-après.

I. VOLET TECHNIQUE :

A. Restauration et entretien des cours d'eau du « Bassin de l'Airou »

La quatrième tranche de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou, débutée à l'été 2012, s'est poursuivie durant l'année 2013. Cette quatrième tranche qui concernait la partie aval du site Natura 2000, englobait également 2 affluents : Le Doucoeur et le Doinel. La quantité de travaux réalisée durant cette année 2013 est récapitulée dans le tableau ci-dessous :

		Total	Le Doucoeur	Le Doinel	L'Airou-Site Natura 2000
Restauration Lourde	<i>en mètre</i>	17 870	5 670	1 510	10 690
Restauration Légère	<i>en mètre</i>	5 027	1 650	1 220	2 157
Embâcle	<i>unité</i>	126	51	11	64
Abattage	<i>unité</i>	82	45	3	34
Plantation	<i>unité</i>	221	76	20	125
Bouturage	<i>unité</i>	31	9	0	22
Peigne	<i>en mètre</i>	4	0	2	2
Clôture électrique	<i>en mètre</i>	8 000	2 690	1 090	4 220
Clôture ronce	<i>en mètre</i>	12 837	6 330	2 502	4 005
Pompe de prairie	<i>unité</i>	38	9	0	29
Descente aménagée	<i>unité</i>	29	22	7	0
Bac	<i>unité</i>	1	0	1	0
Passage à Gué	<i>unité</i>	11	5	6	0
Passerelle	<i>unité</i>	6	4	0	2
Hydrotube	<i>unité</i>	12	8	4	0

Cette dernière tranche de travaux va être finalisée durant le premier semestre 2014. En effet, du fait de l'importance des travaux entrepris durant ce programme de restauration d'une durée initiale de 4 années, quelques parcelles n'ont pas encore fait l'objet de travaux. De plus d'important chantier de plantation et de bouturage sont prévus à la fin de l'hiver 2014.

L'ensemble du programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou sera achevé au printemps 2014.

B. Création d'une équipe d'entretien de cours d'eau

Lors du conseil syndical du SIAES, du 4 octobre 2012, les délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienna ont voté majoritairement pour la création d'une équipe en régie. Cette équipe sera chargée de réaliser les travaux d'entretien de cours d'eau, suite au programme de restauration. Cette équipe interviendra sur l'ensemble du territoire du SIAES (Airou compris) dans le cadre de programme pluriannuel permettant de maintenir une intervention régulière (tous les 6 à 7 ans) sur les rivières du bassin de la Sienna.

La fin de l'année 2013 a permis de recruter un chef d'équipe chargé de réaliser et d'encadrer ces travaux d'entretien. Le recrutement de 2 agents supplémentaires et l'acquisition du matériel nécessaire pour ces chantiers est prévu pour le premier trimestre 2014. Les premiers travaux devraient débuter à partir de mars 2014.

C. Diagnostic de l'état des cours d'eau du bassin de la Sienna

D'ambitieux programmes de restauration de cours d'eau ont été menés depuis 2006 sur le bassin de la Sienna (Airou compris). Ces programmes étaient basés sur des diagnostics préliminaires datant de 2003 pour la Sienna et 2008 pour l'Airou. Ces programmes s'achèveront à la fin de l'année 2014.

Régulièrement, les partenaires techniques ou administratifs demandent des données sur l'état général du cours d'eau (piétinement des bovins, ripisylve...), hors à ce jour nous ne possédons pas de données mises à jour.

Un diagnostic de l'ensemble des cours d'eau du bassin de la Sienna (l'Airou et ses affluents sont inclus) est actuellement en cours sur le territoire du SIAES. L'année 2013 a permis de réaliser la majorité des relevés de terrain nécessaire à cette étude. Environ 400 kilomètres de cours d'eau doivent être diagnostiqués. L'année 2014, permettra de finaliser ces relevés de terrain et de mettre en forme et de traiter ces données.



Cette étude :

- Présentera globalement le bassin versant de la Sienna : contexte environnementale, agricole, population, qualité et usage de l'eau, ...
- Dressera l'état général du cours d'eau : intensité du piétinement, état de la ripisylve, obstacle à l'écoulement, espèces invasives, arbres inappropriés, ...
- Permettra un comparatif de l'état des cours d'eau, avant/après travaux, notamment sur le sous-bassin de l'Airou où la méthodologie peut être reprise.
- Permettra une refonte du Système d'Information Géographique du SIAES. Le système de projection du SIG devra par exemple passer du Lambert 2 étendue au Lambert 93.

D. Programme Life+ « Conservation de la moule perlière dans la massif Armoricaïn »

Depuis septembre 2010, le programme Life+ « Conservation de le moule perlière dans le massif Armoricaïn », piloté par l'association Bretagne Vivante est en cours sur 6 sites Natura 2000 de Bretagne et de Basse-Normandie, dont le bassin de l'Airou.



Durant l'année 2013, les agents du SIAES ont participé à de nombreuses actions de ce programme Life+ :

- Prélèvements mensuels d'échantillon pour suivre les caractéristiques physico-chimiques de l'eau de l'Airou.
- Suivis des populations de moules perlières.
- Suivi de la gravidité et de la reproduction des mulettes. Un compte-rendu de ce suivi est consultable en **annexe n°1**,
- Prélèvement et transport de glochidies à la station d'élevage de Braspart (29),
- Suivi des actions permettant de restaurer l'habitat de la Moule perlière,
- Participation à certaines animations scolaires réalisées par l'association HYDROSCOPE,
- Participation à l'organisation de la réception de la commission européenne en Novembre 2013, à Gavray,
- Participation aux actions de communication,
- Participation à l'ensemble des réunions avec les partenaires associés (comité de suivi, comité de direction, comité scientifique).
- Participation à l'ensemble des démarches permettant la bonne mise en œuvre de ce programme sur le site de l'Airou,

E. Bilan de la campagne de piégeage des rongeurs aquatiques

Un programme de lutte collective contre les rongeurs aquatiques est en cours depuis 2008. Ce programme, financé par l'AESN, le CRBN et le SIAES, est animé par la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles (FDGDON). L'opérateur Natura 2000 sert donc de relais local auprès des riverains pour les informer de ce réseau de piégeage, mais aussi pour recenser les secteurs fortement colonisés par cette espèce invasive.



D'après les premières estimations, l'effort de piégeage sur le bassin versant de la Siègne perdure. Bien que les rongeurs aquatiques soient toujours présents, les piégeurs commencent à constater une baisse des effectifs, ce qui se traduira très certainement par une baisse du nombre de témoins de capture collectés. Ce programme de piégeage doit perdurer dans le temps si l'on souhaite épuiser les effectifs de ragondins.

F. Evolution de la Stratégie de Création d'Aires Protégées et de la démarche Natura 2000 :

Une réunion « SCAP et NATURA 2000 – Sienne –Airou » s'est tenue le 3 juillet 2013 à Gavray. Elle avait pour objet d'évoquer 3 chantiers à mettre en œuvre dans les prochains mois sur le bassin versant de la Sienne et de l'Airou :

- la mise en place d'un APPB
- la modification du périmètre du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »
- La révision du DOCOB dudit site Natura 2000

A ce stade, il s'agissait d'une première réunion de travail dont les objectifs étaient de :

- dresser un état des lieux (données nécessaires, données disponibles ou à acquérir),
- veiller à coordonner les procédures (APPB – Natura 2000),
- ébaucher le programme de travail (qui fait quoi, pour quand ?)

Le compte rendu de cette réunion est consultable en **annexe n°2**.

Suite à cette réunion, l'opérateur Natura 2000 du site à rédiger une synthèse des données nécessaires à la mise en place d'un arrêté de protection de biotope (APPB) sur le bassin versant de la Sienne. Ce travail a été effectué à la fin de l'année 2013, et devrait permettre de faire évoluer cette stratégie durant l'année 2014.

II - VOLET ANIMATION/COMMUNICATION/SENSIBILISATION :

A. Participation aux réunions avec les partenaires associés

- 16 janvier : Réunion au CPIE des Collines normandes, pour la coordination du programme LIFE+ « Conservation de la Mulette Perlière dans le Massif Armoricaïn », à l'échelle de la Basse-Normandie.
- 29 janvier : Conseil syndical du SIAES.
- 11 mars : Réunion avec la FDGDON de la Manche, pour faire le bilan de la campagne de piégeage 2012.
- 26 mars : Conseil syndical du SIAES.
- 26 avril : Réunion avec les partenaires financiers (AESN et CRBN) et technique (CATER) pour faire le point sur l'évolution du SIAES.
- 11 juin : Réunion des techniciens de rivières de Basse-Normandie à Louvigné du desert.
- 20 juin : Comité scientifique du programme LIFE+ « Conservation de la Mulette Perlière dans le Massif Armoricaïn », à Ségrie-Fontaine (61).
- 25 juin : Réunion des opérateurs Natura 2000 de Basse-Normandie, à Caen,
- 27 juin : Conseil syndical du SIAES.
- 2 juillet : Journée « Zones Humides » organisée par le SAGE Sélune, à Saint Clément de Rancoudray.
- 3 juillet : Réunion « SCAP et Natura 2000 – Sienne – Airou » à Gavray.
- 3 octobre : Comité de direction du programme LIFE+ « Conservation de la Mulette perlière dans le Massif armoricaïn », à Rennes (35).
- 22 octobre : Visite de la commission européenne dans le cadre du programme LIFE+ « Conservation de le Mulette perlière dans le Massif armoricaïn », à Gavray.
- 9 décembre : Comité de suivi du programme LIFE+ « Conservation de le Mulette perlière dans le Massif armoricaïn », à Rennes (35).
- 11 décembre : Forum de l'eau, organisé par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, à Caen (14).
- 19 Décembre : Réunion des techniciens de rivière de Basse-Normandie, à Hambye (50)
- 

B. Rencontre avec les riverains du site Natura 2000 pour la mise en œuvre du programme de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau :

Après avoir recensé l'ensemble des propriétaires pouvant être concernés par les travaux de la Tranche 4, Vingt-cinq riverains ont été rencontrés, durant l'année 2013, pour préparer la mise en place du programme de restauration et d'entretien de cours d'eau. Seulement un riverain s'est opposé aux travaux.

La démarche de concertation avec les riverains a été facilitée du fait de la présence d'une station de pompage sur l'aval de l'Airou. Cette prise d'eau potable induit la mise en place de périmètres de protection pour protéger cette ressource. En effet, certaines pratiques seront prochainement réglementées au bord de l'Airou, et notamment la divagation des bovins dans le cours d'eau. Par conséquent, les travaux du SIAES vont dans le sens de cette future réglementation.

La majorité des riverains rencontrée cette année se situait dans ces périmètres.

C. Mise en place d'actions de communication pour le SIAES :

Depuis 4 ans, des actions des communications ont été menées par le SIAES avec un succès « variable », mais sans réelle stratégie de communication. Les résultats obtenus sont donc très contrastés, et un déficit de communication est souvent observé.

Depuis septembre 2013, le SIAES accueille Irénée FAUCHILLE, stagiaire en communication. Cet étudiant de l'AFTEC de Rennes suit une formation en alternance. Il sera donc présent durant l'ensemble de l'année scolaire 2013/2014, au sein du SIAES (environ 3 semaines par mois).

L'objectif principal de ce stage sera d'accroître la notoriété du SIAES. Par conséquent, il pourra assister l'opérateur Natura 2000, dans ses missions de communication (réalisation de plaquette de présentation du site, valorisation du film « Natura 2000 – Bassin de l'Airou – A la découverte d'une perle du bocage normand, etc....)

La fin de l'année 2013, a permis d'évaluer les actions déjà menées par le SIAES. Cette période a également permis de retravailler la charte graphique du syndicat, et de préparer la mise en place d'action de communication durant l'année 2014.

III - VOLET ADMINISTRATIF :

A. Demandes de financement :



Les programmes de restauration et d'entretien de cours d'eau sont des actions pouvant être financées à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et le Conseil Régional de Basse-Normandie (CRBN). Des demandes de financements ont donc été effectuées auprès de ces organismes. En réponse à ces demandes, l'AESN s'est engagée à financer à hauteur de 60%, la quatrième tranche de travaux et le CRBN, quant à lui, prend en charge 20% du coût de la tranche 4.



A noter que les 20% restants sont financés par les communes du SIAES.

B. Procédure de marché public :

Le SIAES est soumis au code des Marchés publics, puisqu'il est une collectivité. Cette démarche est nécessaire pour pouvoir sélectionner l'entreprise qui va réaliser les travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur le bassin de l'Airou.

Une procédure de marché public a été lancée le 16 avril 2009, avec la publication d'un avis de consultation des entreprises. Suite à l'analyse des offres des candidats, la commission travaux rivières du SIAES a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise ESPACE Basse-Normandie située à Cahagnes(14). Cette entreprise réalise donc les travaux durant les 4 années du programme de restauration et d'entretien des cours d'eau du « Bassin de l'Airou ».



Durant cette période, l'opérateur Natura 2000 est chargé de s'assurer de l'exécution de ce marché, avec l'émission d'ordre de service, de PV de réception, etc.

C. Mise en œuvre du Docob du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou » pour l'année 2013 :

Les sources de financement de l'animation des sites Natura 2000 en 2014, dans le contexte de la transition entre les deux programmations européennes (2007-2013 / 2014-2020) ne sont toujours pas clairement établies même si les choses évoluent dans le bon sens. Seule certitude : la prochaine programmation ne sera opérationnelle que fin 2014 et n'aura pas d'effet rétroactif.

L'hypothèse la plus probable consisterait à recourir à des reliquats de crédits FEADER de la programmation actuelle par un report de la date d'autorisation des engagements d'un an, jusqu'au 31/12/2014. Cependant, même si elle suscite un écho positif du ministère de l'agriculture, cette solution n'a toujours pas reçu d'accord ferme et définitif de sa part. Cette solution ne doit donc pas être écartée mais on ne peut s'en tenir à cela.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie serait d'accord pour assurer un financement transitoire, couvrant l'année 2014, de l'animation des sites Natura 2000 "rivières", "zones humides" et littoraux.

Une demande de subvention exceptionnelle a donc été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie couvrant l'année 2014. Cette demande a été formulée dans le cadre de la convention d'aide annuelle passée dans le cadre du contrat pluriannuel d'animation du SIAES.

Cette demande a été envoyée par voie postale et par voie électronique à l'AESN (Thierry Lefèvre et Isabelle Le Grand) avec copie à la DREAL.

Le taux de financement par l'AESN est de 50 % pour les sites « rivières ». La DREAL se charge de demander au Ministère de l'Écologie l'autorisation de compléter à titre exceptionnel le financement de ces postes AESN par des crédits de l'État.

Il est important de noter que l'hypothèse d'un financement classique DREAL / FEADER est loin d'être abandonnée dans l'immédiat : si le Ministère de l'Agriculture consent à attribuer aux DREAL une enveloppe FEADER pour l'animation des sites Natura avant le 31 mars 2014, le recours aux crédits AESN ne sera pas nécessaire. Pour couvrir cette éventualité, l'opérateur a déposé en parallèle une demande de subvention DREAL / FEADER de la même manière que les années précédentes.

Une décision favorable du MAAF avant le 31 mars 2014 conduira à l'annulation des demandes formulées à l'AESN. En cas d'absence de réponse ou de réponse défavorable, ce sont les demandes de subvention DREAL / FEADER envoyées à la DREAL qui seront annulées. Dans ces conditions, la DREAL et l'AESN s'attacheront à vérifier attentivement qu'aucun double financement n'est généré par ce mode opératoire.

Au 31 décembre 2013, la demande de subvention s'élevait à XXXX Euros.

Volet technique :

- Finalisation de la quatrième tranche du programme de restauration et d'entretien de cours d'eau,
- Réflexion sur la suite à donner au programme de restauration de cours d'eau,
- Préparation du futur programme d'entretien de cours d'eau,
- Finalisation du diagnostic de l'état des cours d'eau du bassin de l'Airou suite aux travaux de restauration (étude globale menée à l'échelle du bassin de la Sienne),
- Suivi des cours d'eau et des aménagements réalisés lors du programme de restauration,
- Information des administrations compétentes, lors de constats d'impact sur les habitats et les espèces du site Natura 2000 (problème de franchissabilité piscicole, destruction de frayère, non respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques, etc....),
- Participation au programme européen LIFE+ « Conservation de la Moule Perlière dans le Massif Armoricaïn », piloté par Bretagne Vivante (Mise en place d'un plan de conservation, inventaires complémentaires, suivi de la qualité des eaux et des sédiments, suivi de la gravidité, participation aux actions de communication, de concertation et d'information) ;

Volet animation/communication/sensibilisation :

- Démarches auprès des propriétaires et exploitants, des parcelles concernées par le site Natura 2000, afin de les amener à la signature de conventions pour la réalisation de travaux sur le cours d'eau,
- Information des porteurs de projet sur le nouveau régime d'évaluation des incidences,
- Entretenir des échanges réguliers avec les opérateurs associés sur les aspects méthodologiques et techniques,
- Poursuivre les collaborations avec les administrations en charges des politiques publiques liées à Natura 2000 (DREAL, DDTM), avec les associations naturalistes et avec les experts concernés,
- Entretenir des contacts avec les propriétaires, les élus et les acteurs locaux afin de faciliter la mise en œuvre du Document d'objectifs,
- Valorisation du film "Natura 2000 - Bassin de l'Airou - A la découverte d'une perle du bocage normand",
- Participation aux actions de communications du SIAES,
- Préparation, animation et participation à un comité de pilotage,

Volet Administratif :

- Rédaction du rapport d'activité 2013 pour le site « Bassin de l'Airou » comprenant la synthèse des actions menées conformément au cahier des charges,
- Demande de financement et de paiement auprès des structures concernées (AESN, CRBN),
- Mise à jour continue du tableau de bord de suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs, et du tableau de rencontre des usagers du site Natura 2000,
- Réalisation de toutes les démarches administratives nécessaires à l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000,

IV. Autre fait marquant de l'année 2012 :

A. Création de locaux administratifs pour le SIAES :

A l'heure actuelle, la cellule technique du SIAES est située dans l'ancienne école de Gavray. Ces bâtiments appartiennent à la Mairie. Toutefois, ces locaux ne répondent pas aux normes réglementaires (accueil handicapé, sanitaire, réfectoire, etc.). Pour ces diverses raisons, lors du conseil syndical du SIAES, du 4 octobre 2012, les délégués du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne ont voté majoritairement pour la construction de locaux administratifs.

Ces bâtiments sont construits sur un terrain cédé par la mairie de Gavray à l'euro symbolique. L'entreprise chargée de réaliser ce chantier a été retenue à la fin de l'année 2012. Les travaux de construction ont débuté en novembre 2013 et devraient s'achever durant le premier trimestre 2014. La cellule technique du SIAES va donc déménager. La future adresse est : SIAES – Impasse de la Gare – 50450 GAVRAY.

Un article de presse permettant d'illustrer cette construction est présent en **annexe n°3.**

B. Articles de presse et reportage :

Durant l'année 2013, plusieurs articles de presse sont parus dans les journaux locaux (La Manche Libre et Ouest France). Ces articles sont consultables en **annexe n°4.**

L'opérateur Natura 2000 a également été sollicité par les journalistes de France 3 – Basse-Normandie, pour réaliser un reportage consacré au deux espèces emblématiques de l'Airou : Le Saumon atlantique et la Mulette perlière. Ce reportage, diffusé le 1^{er} Aout 2013, est consultable sur internet à l'aide du lien ci-dessous :

<http://basse-normandie.france3.fr/2013/08/01/au-fil-de-l-eau-la-sienne-episode-3-la-recherche-de-saumons-et-de-moules-perlieres-296681.html>



ANNEXES

ANNEXE 1 :

Compte-rendu sur le suivi de la gravité
des moules perlières sur le site Natura
2000 « Bassin de l'Airou ».



Compte rendu du suivi de gravidité durant la campagne 2013 :

Le 30/08/2013 : aucune mulette gravide.

Le 02/09/2013 : aucune mulette gravide.

Le 07/09/2013 : aucune mulette gravide.

Le 20/09/2013 : premières mulettes gravides rencontrées, 3 mulettes au stade 1.

Le 27/09/2013 : 2 mulettes gravides : fin de stade 1 et début de stade 2.

Le 02/10/2013 : 2 mulettes gravides : fin de stade 2 et début de stade 3.

Le 07/10/2013 : 2 mulettes gravides : fin de stade 3 et début de stade 4.

Le 09/10/2013 : 3 mulettes gravides : fin de stade 3 et début de stade 4.

Le 11/10/2013 : 5 mulettes gravides : 2 mulettes au stade 1, 1 mulette au stade 3 et 2 mulettes fin de stade 3 et début de stade 4.

Le 14/10/2013,

Le 15/10/2013,

Le 16/10/2013

et le 17/10/2013 : fortes précipitations, monté des eaux, suivi impossible.

Le 18/10/2013 : 3 mulettes gravides : fin de stade 3 et début de stade 4.

Le 21/10/2013 : fortes précipitations, monté des eaux, suivi impossible.

Le 22/10/2013 : suivi très difficile, mais réalisable. 3 mulettes gravides (S113 et 2 non marquées) : stade 4 et 5. Récolte sur ces 3 individus. Transfert vers la Braspart. Résultat : seulement 20000 larves récoltées.

Le 23/10/2013 : Le niveau d'eau a baissé, cela redevient plus praticable. 3 mulettes gravides (S113 et 2 non marquées) au stade 4 et 5. Ce sont les 3 mêmes mulettes que la veille. Récolte sur 2 individus, mis en attente dans un flacon d'un litre mis dans la rivière.

Le 24/10/2013 : 7 mulettes gravides (S113, S107 et 5 non marquées). Les 3 mulettes de la veille, ont une nouvelle fois été manipulées. Nous avons encore récolté quelques larves stade 5. Puis récolte de stades 4 et 5, sur les 5 autres mulettes. Toutes les larves ont été mises en attente dans des flacons mis dans le cours d'eau. Transport vers Braspart prévu le vendredi 25 octobre 2013.

ANNEXE 2 :

Compte rendu de la réunion « SCAP et
NATURA 2000 – Sienne – Airou »





II. PREFET DE LA MANCHE

Direction départementale des Territoires

Et de la Mer

Service de l'environnement

Unité forêt, nature et biodiversité

Saint-Lô, le 10 juillet 2013

SCAP & NATURA 2000 – SIENNE – AIROU

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 03/07/2013

PRESENTS

M. Stéphane VILLAESPESA, Président du SIAES

M. Romuald GENOEL, SIAES

M. Loïc ROSTAGNAT, SIAES

M. Stéphane WEIL, CATER de Basse-Normandie

Mme Isabelle DELEPOUVE, ONEMA

M. Denis HEGRON, ONEMA

M. Bruno DUMEIGE, DREAL de Basse-Normandie

M. Thomas BIERO, DREAL de Basse-Normandie

M. William BLANCHIN, DDTM 50, Service Environnement

M. Laurent VATTIER - DDTM 50, S.E.

La réunion avait pour objet d'évoquer 3 chantiers à mettre en œuvre dans les prochains mois sur le bassin versant de la Sienne et de l'Airou :

la mise en place d'un APPB

la modification du périmètre du site Natura 2000 « Bassin de l'Airou »

La révision du DOCOB dudit site Natura 2000

A ce stade, il s'agit d'une première réunion de travail dont les objectifs sont :

dresser un état des lieux (données nécessaires, données disponibles ou à acquérir)

veiller à coordonner les procédures (APPB – Natura 2000)

Ebaucher le programme de travail (qui fait quoi, pour quand ?)

METTRE EN PLACE UN APPB

B. DUMEIGE rappelle le contexte du projet, qui fait partie des 19 projets potentiellement éligibles (PPE) à la SCAP en Basse-Normandie. Sur la Sienne et ses affluents, 5 espèces sont ciblées pour envisager un APPB : le saumon atlantique, l'anguille, le chabot, l'écrevisse à pieds blancs et la mulette perlière. Pour cette dernière espèce, qui fait l'objet d'un programme LIFE+, il est rappelé que l'Europe a conditionné ce programme à la mise en œuvre de mesures de protection de l'habitat de la mulette à l'échéance 2016.

L'arrêté devra définir :

les espèces visées et leur biotope (les 5 espèces listées dans le PPE SCAP ne sont pas limitatives),

le périmètre d'application de l'APPB

les mesures (interdictions et/ou restrictions) applicables

Il est convenu de prendre en considération les éléments de doctrine suivants :

éviter la redondance avec la réglementation de portée générale (loi sur l'Eau, art. L.214-17 CE, ...),

veiller à la lisibilité de l'APPB, et à la cohérence entre les espèces visées, leurs biotopes et les mesures arrêtées.

rechercher la complémentarité avec les actions de restauration des milieux aquatiques menées par le SIAES sur le bassin

pouvoir si besoin différencier les mesures définies par l'APPB par zones selon les enjeux. (pas forcément réglementation identique sur toute la zone)

En matière d'état des lieux, les échanges ont permis d'établir qu'un bon nombre de données est déjà disponible à l'ONEMA, à la CATER, au SIAES et probablement à la FDPPMA.

Le programme de travail est ébauché ci-dessous :

ACTION	RESPONSABLE	ECHEANCE
Collecter, rassembler et synthétiser les données disponibles.	SIAES	Fin 2013
Identifier les besoins éventuels d'acquisitions de données supplémentaires	SIAES	Fin 2013
Acquérir des données supplémentaires si besoin	A définir en groupe de travail (DREAL-DDTM-ONEMA-SIAES-CATER)	Début 2014
Définir le périmètre d'application de l'APPB	Groupe de travail	Début 2014
Définir les mesures de l'APPB	Groupe de travail	Fin 2014
Consultations et approbation		2015

REVOIR LE PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 BASSIN DE L'AIROU

Le principe général est de recaler autant que possible le périmètre sur le parcellaire cadastral.

Il faut également envisager les évolutions qui permettraient une meilleure efficacité des mesures (MAET, évaluation des incidences, ...).

Il est convenu d'exclure a priori le scénario étendant le site à tout le bassin versant (trop coûteux et peu acceptable) et de travailler sur 2 scénarios de base :

Recalage « simple » du périmètre actuel sur le parcellaire cadastral

Extension aux affluents et aux zones humides périphériques (et toujours calage sur le parcellaire cadastral).

Cette mission est confiée à la CATER, dans le cadre de sa mission d'appui technique aux sites Natura 2000 rivières de Basse-Normandie

REVISER LE DOCOB DU SITE NATURA 2000 BASSIN DE L'AIROU

Le DOCOB actuel a plus de 10 ans ; sa révision fait partie des missions qui reviennent au SIAES en tant qu'opérateur du site Natura 2000. La démarche devra en outre intégrer les travaux de mise en place de l'APPB et de révision du périmètre, ce dont il faut tenir compte dans la planification des opérations. Ce chantier devrait donc aboutir en dernier.

VEILLER A UNE ARTICULATION COHERENTE DE CES 3 CHANTIERS

Il faut tenir compte des éléments suivants :

Au niveau régional, l'Etat s'est engagé à soumettre tout projet de création d'aire protégée dans un site Natura 2000 à l'avis du COPIL du site.

Des élections municipales auront lieu en 2014 et impliqueront sans doute un renouvellement des membres du COPIL

Le mandat du SIAES comme structure animatrice et de M. VILAESPESA à la présidence du COPIL court jusqu'à début 2014.

Aussi, les opérations sont envisagées selon le phasage suivant :

Fin 2013	COPIL site N2000	Point d'information sur les actions entreprises (travaux de restauration, programme mulette...) Information sur le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000, en particulier « régime propre »
2014	Partenaires techniques (groupe de travail)	Travail sur projet d'APPB et sur projet de modification du périmètre N2000
Fin 2014	COPIL site N2000	Présentation du projet d'APPB Présentation du projet de modification du périmètre N2000 Annonce de lancement de la procédure de révision du DOCOB Elections

2015	Opérateur N2000	Révision du DOCOB
------	-----------------	-------------------

Les consultations réglementaires sur le projet d'APPB (CDNPS, chambre d'agriculture, consultation du public, ...) et sur le projet de modification du périmètre Natura 2000 (communes et EPCI territorialement concernés, autres partenaires, ...) seraient effectuées après recueil de l'avis du COPIL (soit courant 2015).

La prochaine réunion du groupe de travail ainsi constitué (DREAL-DDTM-ONEMA-SIAES-CATER) est envisagée début 2014.

ANNEXE 3 :

Article de presse sur la construction des
locaux du SIAES



Nouveaux locaux pour le syndicat d'entretien de la Sienne



Les six modules ont été mis en place et forment une qualité architecturale qui s'intègre bien dans le milieu entre le multi accueil et la maison médicale.

Créé en 1993, le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne a pour mission de pallier à l'absence ou au manque d'entretien du fleuve la Sienne et ses affluents, et de limiter l'impact des bovins sur ces cours d'eau. Trois agents sont chargés d'établir le diagnostic initial des cours d'eau, d'élaborer le programme pluriannuel de restaura-

tion, et de mettre en œuvre les travaux nécessaires à la protection et à la préservation des cours d'eau. En 2011, la mairie de Gavravray a donc proposé de céder gratuitement au S.I.A.E.S une parcelle située dans le bourg. Le premier semestre 2012 a été marqué par l'élaboration d'un cahier des charges pour la construction des locaux sur cette parcelle avec le choix de

s'orienter vers des modules préfabriqués de qualité architecturés. Le 7 juin 2012 l'offre de l'entreprise Yves Cougnaud a été retenue pour 211 647.64 €HT. Le 18 novembre l'installation des 6 modules a eu lieu, les travaux de finitions doivent être réalisés d'ici à la fin du mois pour un emménagement dans les nouveaux locaux en début de l'année 2014.

ET 30 NOVEMBRE 2013

ANNEXE 4 :

Articles de presse parus en 2013



Les écoliers découvrent les moules perlières dans l'Airou - Saint-Denis-le-Gast



Les élèves ont suivi les explications avec beaucoup attention.

Les écoliers de Saint-Denis-le-Gast ont découvert la vie des moules perlières dans la rivière l'Airou. « **Cette découverte sur le terrain se déroule dans le cadre d'une classe d'eau, des CE1 et CE2, financée conjointement par le conseil général et l'agence de l'eau** », explique Irène Leroy, professeur des écoles. 230 moules ou mulettes perlières ont été recensées sur 6 km : « **les moules perlières d'eau douce sont une espèce menacée à l'échelle européenne** », souligne Loïc Rostagnat du Syndicat d'entretien et d'aménagement de la Sienne, accompagné des membres de l'association de l'Hydroscope.

La population de mulette perlière de l'Airou est actuellement la seule connue dans le département de la Manche. « **Cette population, qui se situe sur la partie aval de l'Airou, semble âgée. Aucun renouvellement de population n'a été constaté malgré la présence significative de saumons atlantiques, hôtes préférentiels des larves de mulettes perlières, et le bon état général de l'Airou. La conservation de cette population reste très hypothétique à l'instar des populations du Massif Armoricaïn** ».

À noter que pour survivre durant les premières années de sa vie, la mulette perlière doit se trouver dans une eau ayant un taux de nitrates proche de 1 mg/l, c'est-à-dire inférieur aux concentrations que l'on trouve actuellement dans certaines bouteilles d'eau minérale.

Le cycle de vie de la moule perlière est associé à celui de la truite fario ou du saumon atlantique, « **car les larves du mollusque se développent à l'abri des branchies de ces poissons, exclusivement** ».

Une fois la fécondation faite, les sexes sont séparés, la larve, nommée glochidie, est incubée par la femelle pendant quatre semaines. La taille de 0,05 mm atteinte, la larve est libérée dans le cours d'eau et va se fixer sur l'appareil branchial d'une truite fario ou d'un saumon atlantique. Cette phase parasitaire dure en général quelques semaines, jusqu'à 10 mois, temps au bout duquel le glochidie devient un véritable bivalve en miniature de 0,5 mm.

Le mollusque se fixe alors dans le fond de la rivière et poursuit sa croissance, pour atteindre sa maturité sexuelle à 20 ans. « **La longévité de cette espèce est remarquable, puisqu'elle varie entre 20 et 30 ans pour les individus vivant dans les eaux plus chaudes du sud de l'Europe, à plus de 150 ans pour ceux de Scandinavie.** ». Une belle leçon sur la nature pour des écoliers attentifs.

Le bois des berges de l'Airou devient copeau - Gavray

jeudi 30 mai 2013



L'impressionnante machine avale, arbres, branchages à une vitesse tout aussi impressionnante, sous l'œil d'Etienne Legrand, au premier plan.

Le syndicat d'aménagement et d'entretien de la Sienne a pour mission, entre autres, le nettoyage des berges des rivières. Une opération effectuée récemment sur l'Airou où le bois a été transformé en copeau par une énorme machine. « **Les copeaux appelés plaquettes servent à alimenter des chaudières ou encore à pailler certains bâtiments pour les animaux** », confie Loïc Rostagnat, technicien en charge du bassin de l'Airou.

Une machine impressionnante permet le passage d'arbre de diamètre de 60 centimètres : « **Si l'arbre est plus gros, la machine est équipée d'une fendeuse pour réduire la section** », explique l'entrepreneur, Jean-Marc Halley de La Haye-Pesnel. 270 cv sont nécessaires au tracteur pour entraîner la machine à transformer en copeaux : « **La machine vaut 280 000 €, entraînée par un tracteur qui vaut 160 000 €, d'où un coût horaire de 300 €** ».

Le propriétaire du terrain qui longe la rivière prend à sa charge la transformation, c'est le cas d'Etienne Legrand de la Meurdraquière qui se chauffe avec ces plaquettes et paille des bâtiments. « **Après cinq à six mois de séchage, les plaquettes sont directement amenées dans la chaudière à partir d'un silo de 28 m³, je suis six mois sans approvisionner la chaudière** », explique-t-il.

Une méthode de chauffage qui s'adresse aux particuliers mais aussi aux collectivités : « **A Avranches, 700 logements seront chauffés de cette manière** ».

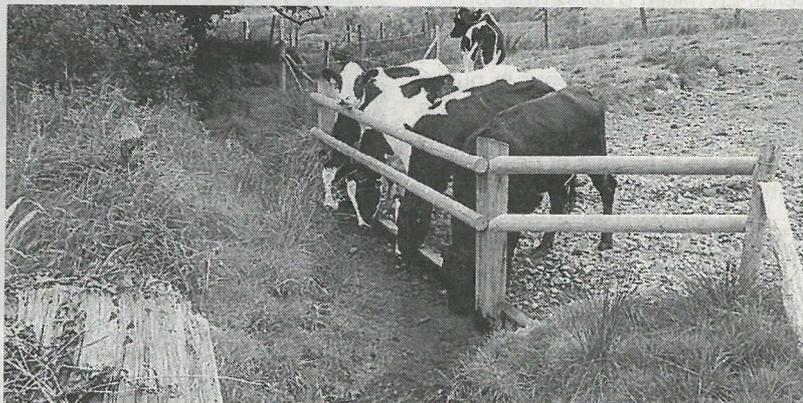
Le syndicat d'aménagement de la sienne a vingt ans

Le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne (SIAES) a vingt ans d'existence. Créé en 1993, le SIAES, dont le siège se situe à Gavray, est composé de onze collectivités, neuf communautés de communes, un Sivom et une commune indépendante, soit 68 communes au total. Le SIAES est constitué d'un conseil syndical où siègent 68 membres titulaires (un par commune).

La Sienne est un fleuve côtier qui prend sa source dans le Calvados, sur la commune du Gast, et se jette dans le havre de Regneville.

Depuis 2008, le SIAES a pour compétences d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de nettoyage, d'entretien et d'aménagements légers de la Sienne et de ses affluents, situés sur le territoire des collectivités adhérentes. De promouvoir des programmes de gestion de l'espace, ayant une incidence sur le fonctionnement du bassin-versant, d'animer et coordonner des actions ayant un impact direct ou indirect sur la ressource en eau.

« **Le Syndicat dispose de la compétence, aménagement et d'entretien de cours d'eau, déléguée par les collectivités adhérentes** », explique le président, Stéphane Villaespasa. Il anime également des actions plus globales (site Natura 2000 sur le Bassin de l'Airou). L'enjeu majeur de ses actions est la préservation et la protection de l'écosystème « **Rivière** », grâce à une gestion équilibrée de ce milieu fragile. Le programme de restauration de la sienne et de ses affluents dans le Calvados, a démarré début 2013 et devrait se terminer début 2014. « **Ainsi, dans quelques mois, le bassin de la Sienne sera le premier bassin de Basse-Normandie à avoir fait l'objet d'un programme de**



Ici, des aménagements pour l'abreuvement des animaux ont été faits, afin de protéger la qualité de l'eau.

restauration dans son intégralité ».

Les projets

La préparation, en cours, du futur programme d'entretien qui doit faire suite aux programmes de restauration, permettra de créer trois emplois : « **La création d'une équipe d'entretien interne au SIAES permettra de ne plus passer par un prestataire** ».

Autre projet : la construction d'un local à Gavray. « **La mairie de Gavray nous a proposé gratuitement une parcelle sur laquelle seront construits des locaux dont la réception de chantier est prévue en octobre** ». Le SIAES a été mandaté par les élus pour une concertation autour du devenir des ouvrages hydrauliques de la sienne : « **A ce stade de la concertation, rien n'a été décidé sur le futur rôle du SIAES. Nous n'avons rien à promettre ou à exiger et n'avons aucune action de police ou réglementaire. Juste à connaître les attentes et besoins des propriétaires** ».

Les chiffres

Trois programmes de restauration

sur la Sienne, 2 079 162 €; sur l'Airou, 1 171 248 € et sur la Sienne dans le Calvados, 260 451 €.

Le bilan

250 km de clôtures posées. 850 systèmes d'abreuvement installés. 300 passages aménagés. 130 km de végétation sur la berge nettoyés. 600 embâcles retirés. 950 abattages ponctuels et 4 km de plantation. 14 000 visiteurs en 2012, sur le site www.siaes.net

L'équipe

Stéphane Villaespasa, président du SIAES, conseiller municipal de Ville-dieu-les-Poêles ; Romuald Genoel, chargé de mission Rivières ; Anthony Hamon, agent des cours d'eau ; Loïc Rostagnat, technicien en charge du bassin de l'Airou

■ Réseau d'échanges réciproques de savoirs «Dunes et bocage»

Permanence mercredi 29 mai, 14 h à 17 h, Mairie, place de la Mairie. Possibilité de prendre rendez-vous en dehors des permanences. Contact : 06 21 07 51 55, pers.dunesetbocage@free.fr

Travaux de restauration de l'Airou

Depuis 2009, le Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne mène un programme de restauration des cours d'eau du bassin de l'Airou.

Jeudi 31 octobre, Loïc Rostagnat présentait l'avancement des travaux.

"Depuis 2011, ces travaux concernent le territoire de Gavray. Actuellement, les berges de l'Airou sont restaurées sur la commune de Ver. Ces travaux ont deux objectifs principaux : entretenir la végétation de berge et limiter le piétinement des berges par le bétail. L'intervention permet de supprimer les arbres morts, dépérissants ou menaçants de tomber dans le cours d'eau. Pour remplacer ces arbres, des plantations d'essences bocagères vont avoir lieu début 2014".

Une fois l'entretien de la végétation de berge effectué, des clôtures et des abreuvoirs sont mis en place



Photo Lemercier

L'équipe du SIAES en plein travail de remise en état des berges de l'Airou.

sur les berges de l'Airou pour empêcher que le bétail n'accède directement à la rivière. A l'aval immédiat de ces aménagements, une

station d'eau potable prélève l'eau de l'Airou pour alimenter les robinets de nombreux foyers.

Le syndicat d'aménagement de la Sienne a 20 ans



Un exemple d'aménagement pour l'abreuvement des animaux pour protéger la qualité de l'eau.

Oued Franck - 23 mai 2013

Le Syndicat Intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne (SIAES) a 20 ans d'existence. Créé en 1993, le SIAES, dont le siège se situe à Gavray, est composé 68 communes au total. La Sienne est un fleuve côtier qui prend sa source dans le Calvados et se jette au havre de Regnéville-sur-Mer. Depuis 2008, le syndicat assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de nettoyage, d'entretien et d'aménagements légers de la Sienne et de ses affluents. Trois programmes de restauration ont été établis sur la Sienne, 2 079 162 €; sur l'airou, 1 171 248 €; et sur la Sienne

dans le Calvados, 260 451 €. 250 km de clôtures ont été posées, 850 systèmes d'abreuvement installés, 300 passages aménagés, 130 km de végétation sur la berge nettoyés, 600 embâcles retirés.

Le prochain d'entretien permettra de créer trois emplois. La création d'une équipe d'entretien interne au syndicat permettra de ne plus passer par un prestataire. Autre projet: la construction d'un local à Gavray. Le SIAES a été mandaté par les élus pour une concertation autour du devenir des ouvrages hydrauliques de la Sienne